

Doc. 1402

# 1001071

E 37 C 54

A8

81-12

QCSE



Avis  
du Conseil des collèges  
au Ministre de l'Éducation  
concernant  
l'allocation des ressources en investissements  
au réseau collégial  
pour l'année 1981-1982

ISBN 2-550-04521-1  
Dépôt légal, 2e trimestre 1981  
Bibliothèque nationale du Québec

Une demande d'avis a été adressée au Conseil par le Ministre concernant le plan et les règles de répartition entre les collèges du budget des investissements pour l'année scolaire 1981-1982.

Sur la recommandation de son Comité de gestion financière, le Conseil des collèges adresse l'avis suivant au Ministre de l'Education.

PRESENTATION:

Le projet ministériel prévoit pour les investissements au niveau collégial en 1981-1982 une enveloppe budgétaire de 15 000,0 \$ (note), soit exactement le même montant qu'en 1980-1981.

Cette enveloppe se répartit de la façon suivante:

	<u>1980-81</u>	<u>1981-82</u>	<u>écart</u>
<u>BUDGETS GENERAUX</u> (normalisés)	6 450,0 \$	6 450,0 \$	0
. mobilier			
. appareillage et outillage			
. améliorations et transformations			
<u>BUDGETS SPECIFIQUES</u> (non-normalisés)			
. nouvelles options (projets intégraux)	1 350,0 \$	1 350,0 \$	0
. améliorations et transformations (budgets ad hoc)	3 450,0 \$	3 450,0 \$	0
. sécurité	600,0 \$	600,0 \$	0
. économie d'énergie	0	500,0 \$	500,0 \$
. handicapés	300,0 \$	400,0 \$	100,0 \$
. résidences (améliorations)	450,0 \$	450,0 \$	0
. fonds de bibliothèque	900,0 \$	900,0 \$	0
. achat et aménagement de terrains	600,0 \$	400,0 \$	(200,0 \$)
. budgets particuliers en appareillage et outillage	900,0 \$	500,0 \$	(400,0 \$)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	15 000,0 \$	15 000,0 \$	0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

(Note): Les chiffres sont indiqués en milliers de dollars.

Comme on peut le constater, la répartition pour 1981-1982 est sensiblement la même qu'en 1980-1981, à quelques variantes près. Les plus importantes de ces variations consistent en un budget au montant de 500,0 \$ sous l'item "économie d'énergie" et en une diminution de 400,0 \$ pour les budgets particuliers en appareillage et en outillage.

#### RECOMMANDATIONS

Pour l'instant et avec les données dont il dispose, le Conseil indique son accord avec le plan et les règles de répartition du budget des investissements du Ministère pour l'année 1981-1982.

Cependant, dans une révision souhaitable de la politique des investissements, d'ici la prochaine année budgétaire, le Conseil demande de porter une attention particulière aux points suivants:

- . à la norme d'investissement en appareillage et en outillage qui est la même depuis plus de cinq (5) années et qui ne semble pas suffisante pour assurer un remplacement adéquat des équipements, spécialement dans le cas des techniques professionnelles lourdes: le Conseil demande au Ministère d'établir une norme de référence scientifiquement établie pour assurer le remplacement de l'appareillage et de l'outillage;
- . aux facteurs de pondération correspondant aux différents programmes, qui devraient être réexaminés, afin d'assurer une

meilleure corrélation entre les subventions en appareillage et outillage et les coûts exigés par ces programmes;

aux sommes consacrées à l'économie d'énergie, qui pourraient être sans doute plus importantes dans le contexte actuel, afin de permettre aux collègues d'apporter des modifications à leur système énergétique.

---